



28/03/2012

VOS AVANTAGES DANS LE CAS D'UN PERFECTIONNEMENT CP124

Qui est le FFC



- 🕒 Le FFC est le Fonds de Formation professionnelle de la Construction:
- 🕒 il est le fonds de formation paritaire du secteur de la construction
- 🕒 pour tous les ouvriers de la construction des entreprises qui sont actives en maçonnerie, bois, peinture, sanitaire- et autres activités ressortissant à la Commission Paritaire 124
- 🕒 avec le Conseil d'administration où sont représentées les organisations des travailleurs et des employeurs
- 🕒 ses missions sont définies dans les CCT



Que fait le FFC

- 🕒 **Formations pour entreprises et ouvriers**
Le FFC vous propose de nombreuses possibilités de formation avec soutien sectoriel ; vous recevez une aide financière pour les frais de formation.
- 🕒 **Collaboration avec l'enseignement de la construction**
Pour le secteur, l'enseignement de la construction doit correspondre à la réalité pratique d'un chantier. Le FFC collabore donc étroitement avec l'enseignement de la construction.
- 🕒 **Conseils à l'emploi**
Nous connaissons tous le problème dans la construction: les offres d'emploi restent souvent sans réponse.
Le FFC vous prête main-forte dans votre processus de recherche du candidat adéquat grâce à ses projets d'emploi sectoriels.
- 🕒 **Soutien administratif**
Le FFC prend en charge une grande partie de l'administration.



PERFECTIONNEMENT OUVRIERS CP 124

QUAND

- Pendant les heures de travail
- Le samedi
- Le soir
- Formation Hivernale



PENDANT LES HEURES DE TRAVAIL

Intervention de € 15 dans le coût salarial max 120 hrs/an par ouvrier

Contenu sur mesure selon les besoins de l'entreprise

Dans certains cas le FFC intervient dans le coût de la formation, max € 10 /h



EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL

Samedis : Prime de € 50 par samedi 8hrs pour l'ouvrier

Soirs : Prime de maximale € 6.25 par heure pour l'ouvrier (max de € 250/an par ouvrier)

Dans certains cas le FFC intervient dans le coût de la formation, max € 10/heure/ouvrier et pour 40 heures pour les formations du soir



FORMATION HIVERNALE

Par l'intermédiaire du FFC, les ouvriers de la construction peuvent suivre auprès de la Confédération Construction, de Syntra, du Bouwunie, du VDAB, du CDR Construction, du FOREM, du IAWM, de Bruxelles-Formation, de l'Arbeitsamt, de IFAPME et d'EFPMME une formation hivernale du 1 décembre au 31 mars max 160 hrs

- Pas de coût salarial
- L'ouvrier, déclaré en chômage intempérie reçoit du FFC € 36/jour 8h

Dans certains cas, le FFC intervient dans le coût de la formation, maximale € 10/heure



LES OPERATEURS DE FORMATION

- Les opérateurs publics : FOREM, Bruxelles-Formation, VDAB, SYNTRA, EFPME, IFAPME, IAWM, Arbeitsamt
- Les opérateurs privés: Croix-Rouge, Confédération Construction, Auto Ecole BOEL, Bouwunie, ... etc
- Les fabricants ou importateurs: (pas d'intervention dans le coût de la formation)
- Des formations en entreprise par un travailleur expérimenté (une formation de formateur 8h est obligatoire)



LE FFC VOUS OFFRE

- UNE PANOPLIE DE FORMATIONS
- DES SOLUTIONS SUR MESURE
- UNE SERVICE PERSONNALISE



PLUS D'INFOS FFC.CONSTRUCTIV.BE

FFC – Brabant Wallon, Namur, et Luxembourg	081 24 03 40	ffc.bnl@constructiv.be
FFC – Liège	04 221 56 60	ffc.lg@constructiv.be
FFC – Hainaut	065 39 47 90	ffc.ht@constructiv.be
FFC – Brussel	02 210 03 93	ffc.bru@constructiv.be